

Do You Know the Code?



What is the *Code of Practice for the Care and Handling of Equines*

A Code of Practice is a fundamental guide and reference document that supports people in their day-to-day decision making. Codes are written in a clear manner, are based on sound science and recommend practices that are practical, manageable and have measureable components and consider economic impacts. Codes of Practice serve three main purposes: (1) educational tools; (2) foundation documents for assessment programs; and (3) reference materials for regulations.

In this case, the *Code of Practice for the Care and Handling of Equines*, is intended to promote sound management and welfare practices in regards to responsible horse, pony, donkey and mule ownership, health management, feeding, housing, feedlot management, principles of training, euthanasia and other husbandry practices.

The intention of the equine Code is to promote sound management and welfare practices and make clear the industry's current requirements alongside recommended practices that encourage a higher level of care in order for the industry to strive for continuous improvement. Consequently, it should inspire meaningful discussion on how people operate and improve how caregivers, and the industry in general, deal with grey areas.

The Code clearly identifies "Requirements" as well as "Recommended Practices". Requirements will refer either to a regulation or an industry imposed expectation. The Code's Recommended Practices will further support the Requirements in conjunction with promoting education and the adoption of practices for continuous improvement in animal welfare outcomes.

How was the draft Code developed?

An 18-person Equine Code Development Committee (CDC) and a five-person Scientists' Committee (SC), the *Code of Practice for the Care and Handling of Equines* worked for two-and-half years to revise the previous Code.

As a starting point, the CDC and SC identified and agreed to a list of five priority welfare issues thought to be of universal importance to animal welfare that would benefit from a review of the available scientific literature.

Development of the draft text included more than 100 hours of face-to-face meetings, in addition to online and telephone communications by each of the Committees, and public participation through three online surveys designed to gain stakeholder insights and views on the care and handling of horses, ponies, donkeys and mules in Canada. The final steps included a national 60-day Public Comment Period followed by consideration of the feedback and adjustments to the Code.

Getting to this point has been years in the making. Equine Canada first took up the charge in 2005 to lead the renewal of Canada's original 1998 *Code of Practice for Horses*.

In 2009, following four years of broad consultation amongst numerous farmed animal industries, consensus was reached to move forward with restarting Code of Practice development in Canada. Under the auspices of the National Farm Animal Care Council (NFACC), member organizations contributed to the creation of a seven-step Code Development Process—essentially a roadmap by which all future farmed animal Codes would be developed. The key components are:

- the inclusion of Scientists' Committees to review research on priority welfare issues
- ownership of the individual Codes by the relevant stakeholders through their active participation in developing the Code
- measureable components to facilitate the development of assessment programs
- a transparent process

For more information / Pour un complément d'information



In April 2010, the Government of Canada announced a contribution of \$3.4 million over three years through *Agriculture and Agri-Food Canada's Agricultural Flexibility Fund*, as part of *Canada's Economic Action Plan*, to help NFACC facilitate the development and/or renewal of eight Codes, an on-farm assessment protocol and other key NFACC initiatives. More than \$300,000 of the funding was allocated to the development of the *Code of Practice for the Care and Handling of Equines*.

Following the government's announcement Equine Canada's Code Criteria Group, a four-person committee, consisting of the Equine Canada Past President, two members of the Equine Canada Health and Welfare Committee and a non-Equine Canada affiliated individual, outlined the criteria and process by which they would solicit nominations and make recommendations for the CDC under NFACC.

By the end of 2010, the Code Criteria Group had recommended 17 people from eight provinces to join the Chair of the SC on the CDC. Representing a broad cross section, the CDC members have significant expertise in care and custody, equine health and veterinary care, technical knowledge, research, welfare legislation, regulation and enforcement, environmental and ecological science, biosecurity, and international best practices. Expertise in the unique husbandry practices required for large-scale equine breeding, feedlot management, draft horses, donkeys and mules, Quarter Horses, Arabians, and horses used in racing, jumping, dressage, eventing, driving, western sport, recreation and outfitting are well-represented.

At the same time, NFACC hired two Equine Code Secretaries and also appointed members to the SC through a nomination process. A complete list of CDC and SC members and their short biographies can be viewed online at www.equinecanada.ca/industry. Click on *Code of Practice Renewal* in the left-hand menu.

Do You Know the Code?

We strongly encourage you to download your personal copy and read it thoroughly. This is an important document for our industry, and the health and welfare of our horses.

Funding for the Codes of Practice is provided by Agriculture and Agri-Food Canada through the Agricultural Flexibility Fund, under the Addressing Domestic and International Market Expectations Relative to Farm Animal Welfare Project, as part of Canada's Economic Action Plan.

For more information / Pour un complément d'information



Connaissez-vous le Code?



Qu'est-ce que le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés*?

Le Code de pratiques est un guide et un document de référence fondamental qui accompagnera les intervenants du milieu dans leurs prises de décision de tous les jours. Les codes sont formulés en langage clair et sont fondés sur des études scientifiques pertinentes et des pratiques recommandées qui doivent être fonctionnelles, gérables, et étayées par des éléments mesurables. Ces pratiques tiennent aussi compte des répercussions économiques de toute recommandation.

Les codes de pratiques servent trois objectifs principaux:

- Informer et sensibiliser le public ciblé;
- Servir de fondement pour les programmes d'évaluation des soins aux animaux;
- Fournir des documents de référence pour la réglementation.

Dans le cas présent, le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés*, visera à promouvoir une régie et des pratiques de soins saines pour les chevaux, les poneys, les ânes et les mules, ainsi qu'une gestion responsable de leur bien-être par leurs propriétaires. Il comportera des recommandations touchant la régie des soins de santé, l'alimentation, l'hébergement, la gestion des parcs d'engraissement, les principes d'entraînement, l'euthanasie et les autres pratiques d'élevage et de santé équine.

Le Code de pratiques pour les équidés a pour but de promouvoir une gestion et des pratiques de bien-être saines et d'énoncer clairement les exigences actuellement imposées par l'industrie, ainsi que les pratiques exemplaires recommandées qui encourageront un niveau de soins plus élevé selon le principe d'amélioration continue de l'industrie. Par conséquent, son contenu suscitera des discussions constructives sur la manière d'opérer des intervenants et ainsi servir à améliorer les soins dispensés ainsi que la façon dont l'industrie en général compose avec ses aspects moins définis (les zones grises).

Le Code des équidés identifiera clairement les «exigences» et les «pratiques exemplaires recommandées». Les exigences feront référence à des obligations prévues par la réglementation ou à une attente fixée par l'industrie. Les pratiques exemplaires recommandées du Code encadreront plus précisément les exigences tout en préconisant l'éducation et l'adoption de pratiques permettant l'amélioration continue du bien-être des équidés.

Comment l'ébauche du Code a-t-elle été élaborée?

Le comité d'élaboration du Code des équidés (CEC) qui est composé de 18 personnes et d'un comité de chercheurs (CC) de cinq personnes, a travaillé durant deux années et demi à la révision du précédent *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés*.

Pour commencer, le CEC et le CC ont dressé d'un commun accord une liste de cinq questions prioritaires se rapportant au bien-être des équidés. Ils ont estimé que ces questions revêtent une importance universelle pour le bien-être animal et qu'il y aurait avantage à procéder à un examen de la documentation scientifique disponible à leur sujet.

L'élaboration du Code préliminaire a nécessité plus de 100 heures de réunions face à face, en plus des échanges électroniques et téléphoniques de chaque comité, et de la participation du public à trois sondages électroniques visant à dégager un aperçu de l'opinion et des points de vue des intervenants sur le soin et la manipulation des chevaux, des poneys, des ânes et des mules au Canada. Les étapes finales du processus comprenaient une période de cueillette des commentaires du public de 60 jours, suivie de la prise en considération des observations et des modifications à l'ébauche du Code.

Il a fallu plusieurs années pour arriver à ce stade. Les premiers pas vers l'actualisation du *Code de pratiques pour les équidés* canadien original datant de 1998 ont été faits par Canada Hippique, qui a pris les devants du projet en 2005.

For more information / Pour un complément d'information



En 2009, suite à quatre années de vaste consultation au sein des nombreuses industries d'élevage des animaux de ferme, un consensus a été atteint visant à relancer l'élaboration des codes de pratiques au Canada. Sous les auspices du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE), les organismes membres ont collaboré à la création d'un mécanisme d'élaboration des codes en sept étapes, qui constitue essentiellement une feuille de route pour l'élaboration future de tous les codes de pratiques se rapportant aux animaux de ferme. Les éléments principaux du processus sont les suivants:

- L'inclusion d'un comité des chercheurs pour passer en revue la documentation scientifique relative aux questions de bien-être jugées prioritaires;
- L'appropriation des différents codes par les intervenants pertinents grâce à leur participation active à l'élaboration du Code;
- L'ajout d'éléments mesurables permettant de faciliter l'élaboration des programmes de vérification;
- La transparence du processus.

En avril 2010, le gouvernement canadien a annoncé qu'il contribuerait 3,4 million de dollars sur trois ans via le *Fonds Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada*, qui s'inscrit dans le *Plan d'action économique du Canada*, en vue d'aider le CNSAE à faciliter l'élaboration et/ou l'actualisation de huit codes, l'élaboration d'un protocole de vérification à la ferme et la mise en œuvre d'autres initiatives importantes du CNSAE. Plus de 300 000 dollars de ce financement ont été alloués à l'élaboration du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés*.

Suite à l'annonce du gouvernement, Canada Hippique a constitué le groupe de travail pour l'élaboration des critères du Code, un comité de quatre personnes formé de l'ancien président de Canada Hippique, de deux membres du comité de la santé et du bien-être de Canada Hippique et d'une personne non affiliée à Canada Hippique. Ce groupe de travail a élaboré les critères et le mécanisme de recrutement des nominations et de recommandation des membres qui allaient faire partie du CEC dirigé par le CNSAE.

À la fin de 2010, le groupe de travail pour l'élaboration des critères du Code a recommandé 17 personnes en provenance de huit provinces qui ont rejoint le président du comité des chercheurs au sein du CEC. Représentant un vaste échantillon d'intervenants de l'industrie, les membres du CEC possèdent une imposante expertise en ce qui a trait aux soins, à la garde, à la santé et aux soins vétérinaires à apporter aux équidés, aux connaissances techniques, à la recherche scientifique, aux lois, à la réglementation sur le bien-être animal et à sa mise de l'avant, aux sciences environnementales et écologiques, à la biosécurité, et aux pratiques exemplaires internationales. L'expertise requise pour les pratiques d'élevage et de régie uniques à l'élevage à grande échelle des équidés, à la gestion des parcs d'engraissement, aux chevaux de trait, aux ânes, aux mules, aux chevaux quarter horse, aux chevaux arabes et aux chevaux utilisés pour la course, le saut d'obstacles, le dressage, le concours complet, l'attelage, l'équitation western, les loisirs et les pourvoiries, est bien représentée.

Au même moment, le CNSAE a embauché deux secrétaires au Code de pratiques des équidés et désigné les membres du comité des chercheurs par le biais d'un mécanisme de mise en nomination. La liste complète des membres du CEC et du CC, ainsi que leur courte biographie, sont disponibles en ligne à l'adresse www.equinecanada.ca/industry. Cliquez sur *Actualisation du Code de pratiques pour les chevaux* dans le menu de gauche pour y accéder.

Connaissez-vous le Code?

Nous vous recommandons fortement de télécharger ce document et de le lire attentivement car c'est un document d'importance capitale pour notre industrie et pour la santé et le bien-être des chevaux.

Le financement des codes de pratiques est assuré via le Fonds Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui s'inscrit dans le Plan d'action économique du Canada, conformément au projet Répondre aux attentes du marché intérieur et international en matière du bien-être des animaux d'élevage.

For more information / Pour un complément d'information

